

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1947

6 octobre 2009

### SOMMAIRE

Aiderbichlerfrenn Letzebuerg .....	93426	Industrial Management and Services S.A. ....	93413
Alize Luxembourg Sàrl .....	93415	Industrial Properties S.A. ....	93456
Andover Investments S.A. ....	93456	Inter-Garage S.à.r.l. ....	93441
Ango Real Estate SCI .....	93446	Italux Transports S.à r.l. ....	93414
Apollo Taurus S.à r.l. ....	93456	Kalle Development S.à r.l. ....	93433
Aptos S.A. ....	93437	Kauri Capital Properties II .....	93438
Association Luxembourgeoise de Thérapie Avec le Cheval .....	93447	Kauri Capital Properties II .....	93415
Atlantic Ré .....	93417	LYXOR Equity Fund .....	93416
Audiolux .....	93422	Moriah Holdings S.à r.l. ....	93416
BlackRock Lux Finco, S.à r.l. ....	93430	ND Capital S.A. ....	93410
Bombardier Luxembourg S.A. ....	93412	Never End Finance S.A. ....	93410
Bombardier Luxembourg S.A. ....	93411	Otto International Invest S.à r.l. ....	93414
BSSI Conseils Lux S.à r.l. ....	93423	Otto Luxinvest S.à r.l. ....	93415
Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A. ....	93411	Panel Investment S.A. ....	93413
Compres Europe S.A. Holding .....	93432	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A. ....	93427
Contiki Resorts International S.A. ....	93413	PBW II Real Estate Feeder S.A. ....	93427
Design Line SA .....	93412	PBW II Real Estate Fund S.A. ....	93453
Elpa S.A. ....	93416	PBW II Real Estate S.A. ....	93453
European Federation of Railways Track- works Contractors (EFRTC) .....	93449	ProLogis Spain XIX S.à r.l. ....	93416
European Philanthropy Entrepreneurship .....	93444	ProLogis Spain XXIII S.à r.l. ....	93414
Européenne d'Hôtellerie S.A. ....	93412	ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l. ....	93415
Exto S.A. ....	93410	Ray-Jeans S.à r.l. ....	93442
Felten-Stein Immobilière S.à.r.l. ....	93440	Setanta Sports Hibernia, S. à r.l. ....	93419
Financière d'Investissement Technologi- que S.A. ....	93413	SGAM AI Equity Fund .....	93416
Fondation Veuve Emile Metz-Tesch .....	93425	Société Civile Immobilière Wolff .....	93436
Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriechen .....	93452	Société Générale de Couverture des Ris- ques Financiers S.A. ....	93410
Fox Luxco S.à r.l. ....	93422	Société Porta Ticinese S.A. ....	93453
F & S S.à.r.l. ....	93440	Station Keup Sàrl .....	93420
GG Europe S.A. ....	93412	Stena Investment Luxembourg S.à r.l. ...	93411
GTL World S.à r.l. ....	93418	Stena Investment S.à r.l. ....	93411
Hero Holding GmbH .....	93414	T&T Bar S.à r.l. ....	93451
		Val Participations S.A. ....	93411
		Vetedy Luxembourg S.A. ....	93417
		Vigamat S.A. ....	93432

**ND Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 104.249.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009117087/11.

(090140699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Exto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.293.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 août 2009:*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Patricia JUPILLE de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:
  - Monsieur Romano A. RHEINBERGER, né le 21 mars 1964 à FL- Triesen, demeurant professionnellement à FL- 9494 Schaan, Felbaweg, 10 P.O. Box 943, Liechtenstein,Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 03 août 2009.

*Pour EXTO S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009117347/16.

(090141598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Never End Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 76.307.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009117086/11.

(090140700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Société Générale de Couverture des Risques Financiers S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.574.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 août 2009:*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Luciana SALA de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:
  - Monsieur Romano A. RHEINBERGER, né le 21 mars 1964 à FL- Triesen, demeurant professionnellement à FL- 9494 Schaan, Felbaweg, 10 P.O. Box 943, Liechtenstein,Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 03 août 2009.

*Pour SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009117346/16.

(090141606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Stena Investment Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.140.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 20 août 2009*

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise KPMG Audit S.à r.l., représentée par Madame Corinne NICOLET, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 103.590 et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117423/16.

(090141651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.  
R.C.S. Luxembourg B 114.997.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mai 2009*

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Michel Vedrenne.

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs Délégués:

- Monsieur Alex De Jésus,

- Monsieur Jean-Jacques Pire.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009117403/14.

(090141450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Bombardier Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 73.988.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56094 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009117100/12.

(090140677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Val Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 64.890.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 septembre 2009.

Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009117103/12.

(090140707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Européenne d'Hôtellerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 135.704.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES  
Signature  
Administrateur

Référence de publication: 2009117142/12.

(090140689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Bombardier Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 73.988.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56093 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009117099/12.

(090140670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Design Line SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 17A, rue Jos Kayser.  
R.C.S. Luxembourg B 145.021.

*Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire, Assemblée générale du 25 août 2009*

En date de ce jour, Madame Maria FELICIDADE VIEIRA DE SOUSA en qualité d'associée unique et administrateur unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. démission de son poste d'administrateur unique de la société avec effet immédiat;
2. nomination de Monsieur Fernando FEIO INACIO demeurant à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener en qualité d'administrateur unique lequel achèvera le mandat de Mme. VIEIRA DE SOUSA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil quatorze (2014).

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009117353/16.

(090141303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**GG Europe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 137.643.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, entre la Société Anonyme GG EUROPE S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009117687/14.

(090141021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Industrial Management and Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 145.931.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'assemblée générale tenue en date du 15 juin 2009 a pris la résolution suivante:*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Industrial Management and Services S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2009117688/14.

(090141190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Contiki Resorts International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 109.179.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du quinze juin 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

SCHMIT Géraldine, et DAVEZAC Christophe, Administrateurs de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2009117684/16.

(090141094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Panel Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 77.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009117689/12.

(090141569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Financière d'Investissement Technologique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 90.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009117691/12.

(090141593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Hero Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1457 Luxembourg, 74, rue des Eglantiers.  
R.C.S. Luxembourg B 39.847.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009117770/13.

(090141039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Otto International Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 82.933.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009117771/13.

(090141037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**ProLogis Spain XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 128.178.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117732/17.

(090141503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Italux Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 356, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 43.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009117698/11.

(090141678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.691.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117729/17.

(090141491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Otto Luxinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.931.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009117772/13.

(090141035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Kauri Capital Properties II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117763/11.

(090141048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Alize Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.213.

- Le siège social de la société QUALCOUNT HOLDING SA., Associé, a été transféré du 23, avenue Monterey L- 2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg en date du 5 février 2009

Certifié sincère et conforme

*Pour ALIZE LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2009117701/13.

(090141079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Moriah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 104.427.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Moriah Holdings S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009117781/13.

(090141082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**LYXOR Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. SGAM AI Equity Fund).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009117814/13.

(090141111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**ProLogis Spain XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 110.985.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117728/17.

(090141489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**Elpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 67, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 99.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009117700/11.

(090141683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**Vetedy Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.188.

—  
*Extrait des décisions prises  
par l'actionnaire unique en date du 7 septembre 2009*

L'an deux mille neuf, le sept septembre, l'actionnaire unique de la société anonyme VETEDY LUXEMBOURG S.A., susvisée, a pris la résolution suivante:

L'actionnaire unique nomme la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 comme nouveau commissaire aux comptes de la société (en remplacement de la société AFC BENELUX SARL) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Steinfort, le 7 septembre 2009.

Signature

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2009119319/17.

(090143129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Atlantic Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

—  
L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATLANTIC RE, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.418, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1635 en date du 29 août 2006;

Modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 484 en date du 26 février 2008,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Danilo Giuliani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social vers le 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la société au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Deuxième résolution*

Suite au transfert de siège, l'Article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom et prénom, état civil et résidence, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, D. GIULIANI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Relation: LAC/2009/35472. Reçu soixante-quinze euros (75, - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009119288/51.

(090143256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**GTL World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 8284, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 148.080.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Tang XU, employée privée, née à Guizhou (Chine) le 14 décembre 1973 (matr. 19731214762) demeurant professionnellement à L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal,

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a convenu de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ("GTL WORLD S.à r.l.")

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil en stratégie pour le développement d'affaires internationales, conseils économiques, établissement de relation de partenariat, l'échange de produits et technologie dans le marché international, négociation de contrats, commerce national ou international d'objets mobiliers ainsi que toutes les opérations se rattachant de façon directe ou indirecte à cet objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €) divisé en deux cents (200) parts sociales de soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €) chacune.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts ont été souscrites par Madame Tang XU, prénommée, et libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,- €).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal;
2. Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée: Madame Tang XU, prénommée;
3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. XU, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2009. DIE/2009/7307. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 29 juillet 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009121113/72.

(090145336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

### **Setanta Sports Hibernia, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.924.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une convention d'acquisition de parts sociales de la Société SETANTA SPORTS HIBERNIA S.A.R.L., Luxembourg (la "Société"), signée le 10 Juillet 2009,

Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale, de SETANTA SPORTS HIBERNIA S.A.R.L., Luxembourg, représentant l'entièreté du capital social et détenues par la société SETANTA SPORT HOLDINGS LIMITED, une société de droit Irlandais, ayant son siège à Dublin 2, 3A Princes St South (Irlande), enregistrée au "Companies Registration Office" en Irlande sous le numéro 383836,

Ont été cédées comme suit:

5.000 (cinq mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale, de SETANTA SPORTS HIBERNIA S.A.R.L., Luxembourg, représentant 40% du capital social:

à la société SABLOSS LIMITED, société de droit irlandais, ayant son siège social à 4, Bracken Park, Bracken Road, Sandyford, Dublin 4, Irlande, enregistrée au "Companies Registration Office" en Irlande sous le numéro 470175,

Et

7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale, de SETANTA SPORTS HIBERNIA S.A.R.L., Luxembourg, représentant 80% du capital social à la société GAIETY INVESTMENTS, (unlimited company) société de droit irlandais, ayant son siège social à 3, Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, Irlande, enregistrée au "Companies Registration Office" en Irlande sous le numéro 296939.

Il résulte des résolutions prises par les nouveaux associés de la Société en date du 10 juillet 2009 que:

1. M. Richard SWEENEY, né le 25 Octobre 1965 à Dublin, Irlande et résidant à 22, Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009 comme General Manager ("Gérant Technique") de la Société pour une durée illimitée. En sa qualité de Gérant Technique, M. Sweeney peut engager la Société par sa seule signature.

2. M. Dominic KELLY, né le 7 novembre 1962 à Ludhiana, Inde et résidant à 3, Harmony Court, Harmony Row, DUBLIN 2, Irlande, a été nommé avec effet au 10 juillet 2009 comme gérant supplémentaire au conseil de gérance de la Société, pour une durée illimitée.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais de 5 membres:

- M. Nigel BRENNAN, gérant
- M. Michael O'ROURKE, gérant
- M. Leonard RYAN, gérant
- M. Dominic KELLY, gérant

et

- M. Richard SWEENEY, Gérant Technique.

Suivant les dispositions de l'article 11 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique avec un autre gérant.

Pour SETANTA SPORTS HIBERNIA S.A.R.L.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009121156/43.

(090145762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

### **Station Keup Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.094.

### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze août.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "MAISON KEUP INVEST SARL", constituée par le notaire soussigné en date de ce jour, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

Ici représentée par son gérant technique Monsieur Pierre Joseph dit Pierrot KEUP, employé privé, demeurant à L-9991 Weiswampach, 66, Gruuss-Strooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a déclaré constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "STATION KEUP SARL".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Weiswampach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une station service avec la vente accessoire de produits d'épicerie, de presse et de commerce en général.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à VINGT MILLE (20.000,-) EUROS, représenté par VINGT (20) parts sociales, d'une valeur nominale de MILLE (1.000,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE (20.000,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, la société "MAISON KEUP INVEST SARL", préqualifiée.

**Art. 6.** Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil neuf.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT (1.200,-) EUROS.

#### *Résolutions*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé comme gérant unique pour une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée "MAISON KEUP INVEST SARL", constituée par le notaire soussigné en date de ce jour, en voie de formalisation, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Keup - THOLL

Enregistré à Mersch, le 20 août 2009. Relation: MER/2009/1508. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au mémorial C.

Mersch, le 02 septembre 2009.

Urban THOLL.

Référence de publication: 2009121280/87.

(090145772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

### **Audiolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

#### — EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mars 2009 que:

- Messieurs François TESCH, Jo SANTINO et Alain HUBERTY, demeurant professionnellement à 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, ainsi que Monsieur Gaston SCHWERTZER demeurant à Marxe Knupp, L-5328 Medingen, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2010 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009.

- Monsieur Joseph Jean AGHINA a remis sa démission du Conseil d'administration.

- La société DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2010 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009.

- Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur François TESCH a été reconduit comme Président et Monsieur Gaston SCHWERTZER comme Vice-président et Administrateur-délégué pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2010 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIOLUX, Société Anonyme

A. HUBERTY / F. TESCH

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009121246/6583/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090146354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

### **Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 352.275,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

#### — EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juillet 2009:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 30 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8<sup>th</sup> floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur David Beardsell, administrateur de société, né le 16 juin 1975 à New Jersey, (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume-Uni);

- Monsieur Ralph Kürschner, administrateur de société, né le 19 mars 1961 à Wuppertal, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (Luxembourg).

La société est engagée en toutes circonstances par la signature seul d'un Gérant du catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme

LBREP II Fox Sàrl / Cast Partners Sàrl

Mirko Fischer / Michael Denny

Référence de publication: 2009121505/27.

(090145742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**BSSI Conseils Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 148.159.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

B S S I CONSEILS, une société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social à F-54320 Maxéville, 8, rue Albert Einstein-Parc Saint Jacques II, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 430 183 095,

ici représentée par ses gérants, Monsieur Thierry Jean-Yves DAVANZO, dirigeant d'entreprises, demeurant à F-54130 Saint Max, 3, Allée du Château Bleu, et Madame Marie-Josée RICHARD, épouse DAVANZO, dirigeante d'entreprises, demeurant à F-54130 Saint Max, 3, Allée du Château Bleu.

Laquelle comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "B S S I CONSEILS LUX S.à r.l.", dénommée ci-après la Société.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'ingénieur-conseil en construction et l'exercice de toutes les activités en rapport avec la profession d'ingénieur-conseil, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, conformément à la déontologie de la profession d'ingénieur-conseil indépendant.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société pourra faire d'une manière générale toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR), représenté par CENT PARTS (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous leur signature individuelle dans toutes les circonstances.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, la société à responsabilité limitée de droit français B S S I CONSEILS, prénommée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Thierry Jean-Yves DAVANZO, dirigeant d'entreprises, né le 4 janvier 1959 à Nancy (Meurthe et Moselle), demeurant à F-54130 Saint Max, 3, Allée du Château Bleu, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Madame Marie-Josée RICHARD, épouse DAVANZO, dirigeante d'entreprises, née le 17 février 1963 à Château Salins (Moselle), demeurant à F-54130 Saint Max, 3, Allée du Château bleu, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession des autorisations ministérielles nécessaires en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry Jean-Yves DAVANZO, Marie-Josée RICHARD, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2009. LAC/2009/34373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009121805/128.

(090146942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

**Fondation Veuve Emile Metz-Tesch, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 169.

—  
*Bilan*

ACTIF

	31/12/2008	31/12/2007
	EUR	EUR
Immobilisations . . . . .	5 127 731,47	5 543 678,06
Portefeuille-titres . . . . .	5 725 793,06	17 978 674,32
Débiteurs divers . . . . .	80 676,94	80 676,94
Comptes financiers . . . . .	10 165 701,27	4 395 288,97
Compte de régularisation . . . . .	76 807,62	76 423,47
Excédent du Passif sur l'Actif . . . . .	61 890 833,20	64 462 451,51
	<u>83 067 543,56</u>	<u>92 537 193,27</u>

PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007
	EUR	EUR
Créditeurs divers . . . . .	14 123 128,14	10 996 943,52
Fournisseurs . . . . .	0,00	13 779,17

Comptes financiers . . . . .	68 943 917,16	81 526 470,58
Compte de régularisation . . . . .	498,26	
	<u>83 067 543,56</u>	<u>92 537 193,27</u>

*Compte des recettes et des dépenses*

Recettes

	1/1/2008- 31/12/2008 EUR	1/10/2006- 31/12/2007 EUR
Dividendes . . . . .	433 852,04	587 171,20
Plus-value sur portefeuille titres . . . . .	12 202 999,87	0,00
Recettes de l'Institut . . . . .	774 836,55	967 978,73
Recettes diverses . . . . .	549 503,89	339 376,04
Excédent des dépenses sur les recettes . . . . .		<u>3 922 660,27</u>
	<u>13 961 192,35</u>	<u>5 817 186,24</u>

Dépenses

	1/1/2008- 31/12/2008 EUR	1/10/2006- 31/12/2007 EUR
Charges de l'Institut . . . . .	799 441,30	863 127,36
Frais divers . . . . .	10 590 132,74	4 954 058,88
Excédent des recettes sur les dépenses . . . . .	<u>2 571 618,31</u>	
	<u>13 961 192,35</u>	<u>5 817 186,24</u>

*Budget de l'exercice 2009*

Recettes	2009 EUR	Dépenses	2009 EUR
Dividendes . . . . .	180 000,00		
Recettes de l'Institut . . . . .	775 000,00	Charges de l'Institut . . . . .	800 000,00
Recettes diverses . . . . .	200 000,00	Frais divers . . . . .	4 500 000,00
Excédent des dépenses sur les recettes . . .	<u>4 145 000,00</u>		
	<u>5 300 000,00</u>		<u>5 300 000,00</u>

Référence de publication: 2009121762/52.

(090146519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

**Aiderbichlerfrenn Letzebuerg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg F 8.074.

—  
STATUTEN

**Art. 1. Name und Sitz des Vereins.** Der Verein „Aiderbichlerfrenn Letzebuerg" wurde am 27. Juli 2009 gegründet. Sitz des Vereins ist die Victor Hugo Halle in der Avenue Victor Hugo in Luxemburg-Limpertsberg.

**Art. 2. Gründungsmitglieder des Vereins.**

Heinz Franz-Jürgen	21 av. Grande-Duchesse Charlotte	L-4995 Schouweiler	Rentner
Molitor Francis	58 rue Laurent Menager	L-2143 Luxemburg	Gemeindebeamter
Greisch Marie-Josée	21 av. Grande-Duchesse Charlotte	L-4995 Schouweiler	Raumpflegerin
Fantini Servais	129 rue Dr. Emile Pauly	L-4644 Niederkorn	Privatbeamter ARCELOR-MITTAL
Rosati Josiane	129 rue Dr. Emile Pauly	L-4644 Niederkorn	Näherin
Unsen Françoise	46 Cité Paerchen	L-3870 Schifflange	Lohnempfänger
Bontems Mireille	19 rue des Prés	L-4479 Soleuvre	Verkäuferin

**Art. 3. Ziel und Zweck des Vereins.**

- Gut Aiderbichl in Henndorf bei Salzburg zu unterstützen durch Verkauf von Bastelartikel und organisieren von verschiedenen Veranstaltungen

- Als Vertreter von Gut Aiderbichl Aufklärungsarbeit zu leisten.

**Art. 4. Verwaltungsrat.** Der Verwaltungsrat besteht aus maximal 11 Mitgliedern und mindestens 5 Mitglieder

1. Vorsitzender / 2. Vorsitzender / Schriftführer / Schatzmeister / Mitglieder

Die Posten werden in der ersten Sitzung des Verwaltungsrates nach der ordinären Generalversammlung verteilt.

**Art. 5. Jahreshauptversammlung.** Die Jahreshauptversammlung kommt 1x im Jahr zusammen und wird mindestens 14 Tage im Voraus mitgeteilt.

Die Jahreshauptversammlung wählt die Mitglieder des Verwaltungsrates.

Die Jahreshauptversammlung bestimmt die Kassenrevisoren.

Die Jahreshauptversammlung legt den Mitgliedsbeitrag für das kommende Geschäftsjahr fest.

**Art. 6. Mitglieder.** Jedes Mitglied bezahlt einen Jahresbeitrag der von der Jahreshauptversammlung festgelegt wird. Der Minimum beträgt mindestens 5 € bis maximal 20 €. Für die VIP-Mitgliedskarte wird ebenfalls der jährliche Mitgliedsbeitrag von der Jahreshauptversammlung festgelegt. Die VIP Mitgliedskarte gibt Anrecht auf freien Eintritt, auf allen Veranstaltungen der „Aiderbichlerfrenn Letzebuerg“.

Wer den jährlichen Mitgliedsbeitrag nicht entrichtet wird vom Verein automatisch ausgeschlossen.

Mitgliedern, welche dem Verein aus irgendwelchem Grund Schaden zufügen, kann durch Entscheidung vom Verwaltungsrat die Mitgliedschaft entzogen werden.

**Art. 7. Auflösung des Vereins.** Bei Auflösung des Vereins wird das Archivmaterial sowie der Kassenbestand integral an Gut Aiderbichl weitergehen.

**Art. 8.** In Fällen wo nichts Besonderes vermerkt ist gelten die Artikel des A.S.B.L. Gesetzes.

Heinz Franz-Jürgen / Fantini-Servais / Molitor Francis / Greisch Marie-Josée / Rosati Josiane / Unsen Françoise / Bontems Mireille

1. Vorsitzender / 2. Vorsitzender / Schriftführer / Schatzmeisterin / Mitglied / Mitglied / Mitglied

Référence de publication: 2009121964/44.

(090146843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

**PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme,  
(anc. PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.).**

**Capital social: EUR 898.600,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

In the year two thousand and nine, on tenth of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.", a "société anonyme", having its registered office in L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the November 24, 2006, registered at the Luxembourg trade register section B number 122.139, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 65 page 3101 of January 27, 2007 by a notarial deed enacted on May 3, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1719 page 82503 of August 14, 2007, by a notarial deed enacted on November 6, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2972 page 142626 of December 20, 2007, by a notarial deed enacted on November 30, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 103 page 4907 of January 15, 2008, by a notarial deed enacted on December 12, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 438 page 21010 of February 27, 2009, by a notarial deed enacted on April 3, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1091 page 52364 of July 8, 2009, and by a notarial deed enacted on June 8, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1311 page 62925 of July 8, 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Yves Barthels, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as Ms Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders have been duly concerned at the extraordinary general meeting by way of registered mail on August 27, 2009 and electronic mail sent on August 27, 2009. They have been duly informed about the agenda and received a proxy for their representation in case they would be unable to attend.

II.- The shareholders present and the number of shares held by each of them are shown on an attendance. List and proxies signed by the appearing persons and the notary shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- As it appears from the attendance list, the 258,300 class A shares and 500 class B shares, representing 57.60% of the capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed

IV.- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Change of the denomination of the Company into "PBW II Real Estate Feeder S.A."
2. Subsequent amendment of Article 1.2 of the articles of association of the Company.
3. To ratify the cooptation of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2009 made on 6 November 2008 by the board of directors and to resolve to confirm the appointment of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2012.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to change the denomination of the Company into "PBW II Real Estate Feeder S.A."

*Second resolution*

Further to the above resolution, the meeting resolves to amend article 1.2 of the articles of association to read as follows:

"The Company exists under the name of "PBW II Real Estate Feeder S.A."

*Third resolution*

The meeting resolves to ratify the cooptation of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2009 made on 6 November 2008 by the board of directors of the Company in replacement of Mr Serge Bataillie, and resolves to confirm the appointment of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2012.

The meeting further resolves to ratify all the actions taken by Mr Yves Barthels, in his capacity as director of the Company, during the period elapsing between his cooptation and his final appointment by the present shareholders' meeting.

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix septembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme "PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 24 novembre 2006 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 122.139 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 page 3101 du 27 janvier 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu le 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1719 page 82503 du 14 août 2007, suivant acte notarié reçu le 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2972 page 83790 du 20 décembre 2007, suivant acte notarié reçu le 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 page 4907 du 15 janvier 2008, suivant acte notarié reçu le 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 438 page 21010 du 27 février 2009, suivant acte notarié reçu le 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1091 page 52364 du 2 juin 2009, et suivant acte notarié reçu le 8 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1311 page 62925 du 8 juillet 2009 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Yves Barthels, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués à l'assemblée générale extraordinaire par courrier recommandé du 27 août 2009 et par courrier électronique du 27 août 2009. Ils ont été dûment informés de l'agenda et reçu une procuration pour les représenter au cas où ils seraient dans l'impossibilité de participer.

II.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence. La liste et les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que 258.300 actions de catégorie A et les 500 actions de catégories B représentant 57,60% du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "PBW II Real Estate Feeder S.A."
2. Modification subséquente de l'article 1.2 des statuts de la Société.
3. Ratifier la cooptation de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009 effectuée le 6 novembre 2008 par le conseil d'administration et décider de confirmer la nomination de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "PBW II Real Estate Feeder S.A".

#### *Deuxième résolution*

Au regard de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1.2.** La Société existe sous la dénomination de "PBW II Real Estate Feeder S.A."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009 effectuée le 6 novembre 2008 par le Conseil d'administration de la Société pour pourvoir au remplacement de M. Serge Bataillie et décident de confirmer la nomination de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée décide enfin de ratifier toutes les actions prises par M. Yves Barthels en sa qualité d'administrateur de la Société durant la période s'écoulant entre sa cooptation et sa nomination finale par la présente assemblée des actionnaires.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. BARTHEL, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37576. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121810/134.

(090146988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

**BlackRock Lux Finco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 119.831.

In the year two thousand and nine, on the 18<sup>th</sup> of September.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

**THERE APPEARED:**

BLACKROCK CAYCO LIMITED, a limited liability company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), registered under the number WK 171553,

here represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on September 16, 2009.

This proxy, after been signed *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, here represented as aforementioned, requested the undersigned notary to draw up its declarations as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company BlackRock Lux Finco S.à r.l., with registered office in L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under the number B 119831, incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), dated September 26<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2114, from 13<sup>th</sup> November, 2006 and amended pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), dated September 29<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2160, from 18<sup>th</sup> November, 2006.

II. The corporate capital is set at USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) represented by 1000 (one thousand) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each. The sole shareholder, BLACKROCK CAYCO LIMITED, aforementioned, is the owner of all shares.

III. The appearing party, here represented as aforementioned, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company to L-2633 Senningerberg, 6D, 6<sup>th</sup> Floor, route de Trèves.

*Second resolution*

As a consequence of the aforesaid resolution, article 5 of the Articles of association is amended to be read as follows:

"The registered office is established in Senningerberg, Commune of Niederanven. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by a simple resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at € 900,-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant le soussigné Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

BLACKROCK CAYCO LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Iles Cayman), immatriculée sous le numéro WK 171553,

représentée par Maître Jérôme Burel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing-privé donnée en date du 16 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire susmentionné et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée BlackRock Lux Finco S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119831, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2114, du 13 novembre 2006 et amendé suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2160, du 18 novembre 2006.

II. Le capital social est fixé à USD 100.000.- (cent mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 1000 (mille) actions de USD 100.- (cent Dollars des Etats-Unis) chacune. L'associé unique susmentionné, est propriétaire de l'intégralité des parts sociales.

III. La comparante, représentée comme susmentionné, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, 6<sup>ème</sup> étage, route de Trèves.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Senningerberg, Commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger."

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à la somme de € 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. Burel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009122191/102.

(090147578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Compres Europe S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 37.834.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendneun, den dritten September.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Herr Klaus FUCHS, Diplombetriebswirt (BA), wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "COMPRES EUROPE S.A. HOLDING", mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 37.834, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 22. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 65 vom 25. Februar 1992,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Frank BADEN, am 3. August 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 555 vom 28. November 1992.

II.- Dass das Gesellschaftskapital 1.250.000,- LUF (30.986,69 EUR) beträgt, eingeteilt in 500 Aktien mit einem Nominalwert von je 2.500,- LUF (61,97 EUR).

III.- Dass der Komparent alleiniger Aktieninhaber der Gesellschaft ist.

IV.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass weder Aktienzertifikate noch ein Aktienbuch ausgestellt wurden.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, aufbewahrt werden.

**Kosten**

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: FUCHS; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2009. Relation GRE/2009/3207. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 18. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009122181/45.

(090147572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Vigamat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.040.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme dénommée "NEWMASER ASSOCIATES S.A., BVI" établie et ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Pasea Estate, Road Town, Tortola,

constituée aux termes d'un acte reçu le 4 janvier 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges britanniques I.B.C. numéro 359933,

représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 24 janvier 2000,

ici représenté par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 9 septembre 2009.

Lesquelles procurations après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- qu'elle est la seule et unique actionnaire de la société anonyme VIGAMAT S.A., établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B101040, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 774 du 28 juillet 2004;

- que le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;

- que la mandataire a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;

- que la mandataire détenant toutes les actions de la société a déclaré au notaire instrumentant qu'elle a décidé irrévocablement:

- de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;

- de désigner la mandataire comme liquidateur;

- la mandataire, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que tous les actifs restant sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

- la mandataire requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

- Comme conséquence de ce qui précède, les titres au porteur représentant le capital social de la société ont été annulés en présence du notaire instrumentant.

- Les livres et documents de la société seront conservés au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009122188/59.

(090147632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.670.

In the year two thousand and nine,

on the sixteenth day of September,

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary meeting of the shareholders of "Kalle Development S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred sixty-eight thousand five hundred euro (EUR 768,500.-), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 6 July 2004, published in the Mémorial Recueil Sociétés et Associations number 908 of 10 September 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.670 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 9 September 2009, not yet published in the Mémorial Recueil Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 11.45 a.m. with Mr Graham HISLOP, with professional address in London, in the chair, who appointed as secretary Mr Alaisdair FERGUSON, with professional address in London.

The meeting elected as scrutineer Mr Michael JONAS, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed;

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened;

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda;

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint "Merlis S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, number 111.320, as liquidator.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 12.00 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnamed, first named, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize septembre,

par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de "Kalle Development S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 768.500,-), dont le siège social est au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil Sociétés et Associations sous le numéro 908 du 10 septembre 2004 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.670 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 9 septembre 2009, pas encore publié au Mémorial Recueil Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Graham HISLOP, domicilié professionnellement à Londres, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Alaisdair FERGUSON, domicilié professionnellement à Londres.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Michael JONAS, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte;

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués;

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour;

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer "Merlis S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 111.320, comme liquidateur.

## Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. HISLOP, A. FERGUSON, M. JONAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11026. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122197/144.

(090147464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Société Civile Immobilière Wolff, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg E 2.611.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- Monsieur Léon WOLFF, maître-boucher, demeurant à L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch, Né à Wahlhausen le 24 mai 1932 (1932 0524 019),
- Madame Lisa STOLTZ, sans état particulier, demeurant à L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch, Née à Merscheid le 23 mars 1934 (1934 0323 125),
- Monsieur Aloyse WOLFF, maître-boucher, demeurant à L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch, Né à Ettelbruck le 30 octobre 1964 (1964 1030 255),

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Ils sont les seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WOLFF, ayant son siège social à L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch, dont les trois associés sont également les seuls gérants, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 7 mars 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 281 de 1994 et transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, en date du 12 avril 1994, volume 1375, numéro 120 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un

acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juin 2008, publiée au Mémorial C numéro 1908 du 4 août 2008, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro E2611 (1994 7000 333).

Le capital social est fixé à DEUX CENT DIX MILLE EUROS (€ 210.000,-), représenté par CENT (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de DEUX MILLE CENT EUROS (€ 2.100,-) chacune.

Ces parts d'intérêt ont toutes été souscrites par les associés comme suit:

Monsieur Léon WOLFF, trente-quatre parts d'intérêt . . . . .	34
Madame Usa STOLTZ, trente-quatre parts d'intérêt . . . . .	34
Monsieur Aloyse WOLFF, trente-deux parts d'intérêt . . . . .	32
Total: CENT parts d'intérêt . . . . .	100

L'actif immobilier de la société se compose uniquement de l'immeuble suivant, inscrit au cadastre comme suit:

*Commune de Lintaen, Section A de Lintaen:*

Numéro 50/3922, lieudit "Rue de Diekirch", place (occupée) bâtiment à usage mixte, contenant 09 ares 97 centiares.

*Titre de propriété*

Le prédit bien avait fait l'objet d'un apport par les époux WOLFF-STOLTZ, aux termes du prédit acte de constitution. Cet immeuble est évalué à la somme d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE (1.400.000,-) EUROS.

- Les comparants déclarent expressément vouloir procéder à la dissolution de la société et la mettre en liquidation;
- Les comparants, agissant en leurs qualités de gérants, requièrent le notaire instrumentant d'acter que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;
- En outre les associés déclarent qu'ils assument personnellement et irrévocablement l'obligation de payer tous les éventuels passifs de la société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

- L'actif restant, comprenant l'immeuble dont question ci-avant, est attribué comme suit:

- \* pour 32% à Monsieur Aloyse WOLFF.
- \* pour 34% à Monsieur Léon WOLFF,
- \* pour 34% à Madame Usa STOLTZ,

faisant un total de 68 % pour la communauté universelle existant entre eux.

- Partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT (1.100,-) EUROS, sans nul préjudice à une autre imposition des administrations compétentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire, qui certifions les états civils d'après des extraits des registres de l'état civil.

Signé: WOLFF - STOLTZ - WOLFF - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 26 août 2009. Relation: MER/2009/1548. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 17 septembre 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009122204/66.

(090147638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Aptos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.814.

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "APTOS S.A.", établie et ayant son siège social à L-3502 Dudelange, 24, rue J.F. Kennedy, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1395 du 15 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109814.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Adrien PEIFFER, indépendant, demeurant à L-9173 Michelbuch, 3, route de Bissen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Luce NANNI, employée privée, demeurant à L-1529 Luxembourg 32, rue Raoul Follereau.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de SIX CENTS EUROS (EUR 600,-), représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-3502 Dudelange, 24, rue J.F. Kennedy à L-8399 Windhof (Commune de Koerich), 2, route d'Arlon, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3502 Dudelange, 24, rue J.F. Kennedy à L-8399 Windhof (Commune de Koerich), 2, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Windhof (Commune de Koerich).".

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Peiffer, J. Schmit, M.-L. Nanni, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009122213/52.

(090147605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Kauri Capital Properties II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.019.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eleventh of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

"TREPIED HOLDINGS LIMITED", having its registered office at Dorey Court Admiral Park Elisabeth Avenue, GY14HW St Peter Port, Guernsey,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on 8 September 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "KAURI CAPITAL PROPERTIES II.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 127.019, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 3 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1163 of 14 June 2007.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "KAURI CAPITAL PROPERTIES II", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "KAURI CAPITAL PROPERTIES II", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"TREPIED HOLDINGS LIMITED", ayant son siège social à Dorey Court Admiral Park Elisabeth Avenue, GY14HW St Peter Port, Guernesey, ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée le 8 septembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "KAURI CAPITAL PROPERTIES II", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127.019, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1163 du 14 juin 2007.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "KAURI CAPITAL PROPERTIES II", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "KAURI CAPITAL PROPERTIES II", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10831. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122178/92.

(090147531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**F & S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Felten-Stein Immobilière S.à.r.l.)**

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 20.098.

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Théo FELTEN, commerçant, demeurant à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange agissant:

a) tant en son nom personnel,

b) qu'en sa qualité de mandataire spécial de son épouse Madame Sylvie SCHOLTES, ingénieur-technicien, épouse de Monsieur Théo FELTEN, prénommé, demeurant à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

2) Monsieur François STEIN, commerçant, demeurant à L-6165 Ernster, 2, rue de Rodenbourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "FELTEN-STEIN IMMOBILIERE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 14, rue des Joncs, constituée originellement sous la dénomination de "FELTEN-STEIN & Cie", société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 1983, publié au Mémorial C numéro 55 du 3 mars 1983, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 20 098.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 202 du 16 mars 2001.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

93441

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en F & S S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "F & S S.à r.l.". "

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (QUARANTE virgule TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF FRANCS LUXEMBOURGEOIS) pour 1 Euro (UN EURO), de sorte que le capital social sera de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-SEPT CENTS (12.394,67 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

*Troisième résolution*

Les associés décident de porter le capital social souscrit de son montant actuel de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-SEPT CENTS (12.394,67 EUR) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), par voie d'augmentation de capital d'un montant de CENT CINQ EUROS TRENTE-TROIS CENTS (105,33 EUR) sans émission de parts nouvelles, intégralement libéré en espèces par les associés dans le capital social ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500), VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR), chacune. "

*Sixième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine. "

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. Felten, F. Stein, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009122190/68.

(090147585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Inter-Garage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 114.747.

*Contrat de cession de parts*

Les soussignés,

1 - Matias Cordeiro Jorge, indépendant, demeurant à F-57570 Mondorff 4, Altwies . . . . . 100 parts

2 - La société GOLEADOR S.A., immatriculée au RCSL B146471, domicilié à L-1840 Luxembourg 2a, Boulevard Joseph II, ici représenté par Monsieur Paulo Da Silva Cavaco, administrateur de la société, domicilié à L-8370 Hobscheid 54, rue Kreuzerbuch

3 - Monsieur Paulo Da Silva Cavaco, indépendant, domicilié à L-8370 Hobscheid 54, rue Kreuzerbuch, en qualité de garant

Le capital social de la Société est de EUR 12 500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'associé unique, en assemblée générale, consent à la cession de parts suivant les modalités ci-dessous:

Matias Cordeiro Jorge ("le cédant") cède à la société GOLEADOR S.A. ("le cessionnaire), 100 parts de la Société, au prix de EUR 50 000 (cinquante mille euros).

Les parts cédées sont libres de tout gage, nantissement, option ou autres garanties et servitudes.

Le transfert de propriété des parts sociales détenues par Monsieur Matias Cordeiro Jorge, ainsi que de l'ensemble des droits et obligations y attachés s'effectuera au jour de la signature du présent contrat. En commun accord entre les parties, le cédant accorde au cessionnaire que le paiement du prix de cession puisse être effectué jusqu'au 20/09/2010. Le paiement sera effectué par virement bancaire. En cas de non respect du présent accord de paiement par le cessionnaire, Monsieur Paulo Da Silva Cavaco se porte garant en nom individuel pour paiement de la totalité du prix de la cession.

Le cédant s'engage à garder secret à l'égard de toutes personnes les renseignements et informations qu'il a obtenu en sa qualité d'associé de la Société.

Le cédant déclare que la comptabilité de la Société à été tenue correctement et conformément aux règles et usages en vigueur et que la Société n'a aucun passif non repris dans ses comptes annuels, basé sur la situation bilantaire du 18/09/2009 signé par les parties le même jour.

Le cédant confirme avoir restitué à la Société tout document et/ou autre objet généralement quelconque appartenant à la Société.

Le cédant et le cessionnaire traiteront de façon confidentielle le présent contrat ainsi que toutes informations portées à leur connaissance à l'occasion de celui-ci.

En application du présent contrat de cession, le capital de la Société est dès lors détenu comme suite:

La société GOLEADOR S.A. .... 100 parts

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2009, en 2 exemplaires originaux, chaque partie Matias Cordeiro Jorge /  
reconnaissant avoir reçu le sien. GOLEADOR S.A. /  
Paulo Da Silva Cavaco.

Référence de publication: 2009122398/40.

(090147405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

### **Ray-Jeans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.177.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme H A-PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège à L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss,

ici valablement représentée par son administrateur-délégué Madame Régine ADAM, nommée en cette fonction, avec pouvoir de signature individuel, suivant décision du conseil d'administration qui s'est tenu suite à la constitution de la prédite société suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2009, acte en voie de publication au Mémorial C.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "RAY-JEANS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Winseler.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce en général et plus spécifiquement le commerce de textiles.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en 100 parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, la société anonyme HA-PARTICIPATIONS S.A., prénommée.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommée gérant de la société:

La société HA-PARTICIPATIONS S.A., prénommée.

La société est valablement engagée par la signature du ou des représentants légaux de la société HA-PARTICIPATIONS S.A., prénommée.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33035. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009122219/71.

(090147422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

## **EPE, European Philanthropy Entrepreneurship, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg F 8.075.

### STATUTS

Les soussignés:

- Mme Noemi RINGER épouse LANDAU, enseignante, née à Anvers (Belgique) le 01/06/1970, demeurant au 2, rue Louis Apffel à Strasbourg F67000;

- Melle Nathalie LANDAU, étudiante, né à Anvers (Belgique) le 03/01/1991, demeurant au 2, rue Louis Apffel à Strasbourg F67000;

- M. Hervé LANDAU, cadre supérieur, né à Strasbourg (France) le 28/09/1967, demeurant au 2, rue Louis Apffel à Strasbourg F67000;

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif (a.s.b.l.) régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association est dénommée "EUROPEAN PHILANTHROPY ENTREPRENEURSHIP", en abrégé "EPE".

**Art. 2. Siègesocial.** Son siège social est établi à Bereldange. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il est actuellement établi au 59, rue du X Octobre - 7243 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg.

Toute modification du siège social doit être publiée au Mémorial dans le mois de sa date.

**Art. 3. Durée.** L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'association a pour objet le développement, la réalisation, le contrôle, le soutien et l'assistance à tous projets et/ou associations et/ou fondations, qui oeuvrent dans le cadre d'activités à caractère associatif à but non lucratif et/ou philanthropique. L'Association réalisera son objet par la dispense d'ingénierie, de conseil, d'accompagnement et de formation, par l'aide à la levée de fonds ou par la prise en charge directe ou indirecte de tout ou partie de la mise en oeuvre de projets, par l'assemblage de ressources humaines, logistiques et financières permettant la réalisation des projets soutenus.

L'association pourra par ailleurs recevoir des fonds de nature philanthropique pour les redistribuer selon son jugement discrétionnaire aux fins de projets à buts non lucratifs ou pour des actions ponctuelles à caractère social. Elle pourra également recevoir des fonds à caractère public pour les gérer dans le cadre des projets pour lesquels ils auront été validés. Finalement elle pourra encourager élèves, étudiants, artistes ou auteurs, par l'attribution de bourses.

L'association pourra encore entreprendre toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en assurer ou d'en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** L'association réalisera notamment cet objet:

a) En faisant appel au concours de professionnels et d'experts, bénévoles ou salariés, aptes à la réalisation des missions qu'elle endossera au cas par cas.

b) En se pourvoyant des moyens financiers nécessaires pour garantir la mise en oeuvre de son objet et l'efficacité de ses initiatives.

**Art. 6. Plusieurs catégories d'associés.** L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre minimum des membres effectifs ne peut être inférieur à trois.

Sauf ce qui sera dit aux articles 9 et suivants, les membres effectifs et les membres adhérents jouissent des mêmes droits.

**Art. 7. Membres effectifs.** Sont membres effectifs:

- les comparants au présent acte;

- toute personne admise en cette qualité par décision de l'assemblée générale.

**Art. 8. Membres adhérents.** Sont membres adhérents toutes personnes admises en cette qualité par décision du conseil d'administration.

**Art. 9. Adhésion.** Toute admission à l'association entraîne de plein droit l'adhésion aux statuts, règlements et décisions de l'association ou de ses organes.

**Art. 10. Démission - Exclusion.** Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en notifiant par écrit leur démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée à la poste.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes. L'exclusion d'un membre adhérent est prononcée par le conseil d'administration.

Les décisions d'exclusion, tant du conseil d'administration que de l'assemblée générale, sont souveraines et ne doivent pas être motivées.

**Art. 11. Cotisation.** Les membres effectifs et les membres adhérents paient une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration qui ne peut être supérieure à 100,- EUR (EUR 100,-).

**Art. 12. Composition de l'assemblée générale.** L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.

Les membres adhérents peuvent participer à l'assemblée générale et émettre leur avis au sujet des points à l'ordre du jour. Ils n'ont pas de droit de vote.

**Art. 13. Convocation et Pouvoirs de l'assemblée générale.** Les membres sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration. Ils peuvent s'y faire représenter par un membre effectif.

Les convocations sont faites par lettre missive, adressée huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont reconnus par la loi ou les présents statuts. Elle peut notamment modifier les statuts en respectant la loi.

**Art. 14. Assemblée extraordinaire.** Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées dans les mêmes formes que ci-dessus à l'initiative du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoquée dans le mois de la demande, qui doit renseigner nécessairement le détail des points à inscrire à l'ordre du jour.

**Art. 15. Ordre du jour des assemblées générales.** L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration. Les propositions et interpellations doivent être présentées par écrit au conseil d'administration au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale. Elles seront portées à l'ordre du jour et communiquées aux membres. Le conseil d'administration pourra cependant décider, en vertu de l'importance de la proposition ou de l'interpellation, qu'elle sera examinée à l'occasion de l'assemblée prorogée où elle figurera sur l'ordre du jour et qui sera convoquée dans les mêmes formes que ci-dessus.

**Art. 16. Droit de vote.** Tous les membres effectifs ont chacun un droit de vote égal à l'assemblée générale.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante. Chaque membre effectif ne peut être porteur que de deux procurations au plus.

**Art. 17. Registre des procès-verbaux.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

**Art. 18. Conseil d'administration.** L'association est administrée par un conseil composé de minimum trois et de maximum sept administrateurs, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs. Le conseil désigne parmi ses membres un président, un trésorier et un secrétaire. Les administrateurs peuvent être bénévoles ou salariés, selon les besoins de l'Association.

La durée du mandat est fixée à deux années; il est exercé à titre gratuit.

En cas de vacance d'un poste, celui-ci sera attribué au candidat ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente. Cet administrateur terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Au cas où le nombre des administrateurs serait tombé à moins de deux, l'administrateur subsistant doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le mois qui suit le départ de l'avant-dernier administrateur.

**Art. 19. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, du délégué à la gestion journalière ou sur la demande de ses membres, mais une fois par trimestre au moins.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration qui doit tenir compte des demandes de modification présentées par ses membres.

**Art. 20. Décisions du conseil d'administration.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

**Art. 21. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association ainsi que tous les pouvoirs non expressément attribués à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Pour toutes questions qui le requièrent, les administrateurs pourront décider de s'adjoindre les conseils d'un spécialiste qui sera autorisé à assister aux réunions du conseil avec voix consultative.

**Art. 22. Signature.** Les actes qui engagent l'association sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil, par le Président du conseil ou à défaut par le Trésorier, chacun d'entre eux disposant de la capacité de signer seul. Ceux-ci n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes et budget.** Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 31 mars de chaque année ou le jour immédiatement suivant s'il s'agit d'un jour férié.

**Art. 25. Finances et Gestion.** Les ressources de l'association sont:

1. Les cotisations des membres.
2. Les subsides ou dons des particuliers, personnes physiques ou morales, ou des pouvoirs publics.
3. Les produits et intérêts de ces fonds.

**Art. 26. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Fait et signé à Luxembourg le 18 septembre 2009. Hervé LANDAU / NOEMI RINGER / NATHALIE LANDAU.

Référence de publication: 2009121965/123.

(090146893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

### **Ango Real Estate SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5411 Canach, 10, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg E 4.148.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze septembre

1) M. Jean-Christophe VIGUIER, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1973 à Figeac - France et demeurant à Canach, 10, rue de Lenningen, L-5411 Luxembourg.

2) Mme Olga VIGUIER née SHCHENNIKOVA, employée du privé, née le 14 septembre 1981 à Moscou - Russie et demeurant à Canach, 10, rue de Lenningen, L-5411 Luxembourg.

déclarent constituer une société civile immobilière.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société civile immobilière. Elle a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un ou plusieurs immeubles. Son activité se limite à la seule gestion de patrimoine à l'exclusion de toute activité commerciale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Ango Real Estate SCI".

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est à Canach, 10, rue de Lenningen, L-5411 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à mille euros (1000 euros), divisés en 1000 parts de un euros chacune. Ces parts sont attribuées comme suit:

	Parts
1) à M. Jean-Christophe VIGUIER . . . . .	800
2) à Mme. Olga Viguier née SHCHENNIKOVA . . . . .	200

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès de un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans les répartitions des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports entre eux vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion des parts qu'il possède.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à une majorité des voix. Une part donne droit à une voix.

L'assemblée détermine les pouvoirs du ou des gérants.

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale. Le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée et l'ordre du jour sont indiqués dans les avis de convocation que le ou les gérants adressent aux associés.

**Art. 12.** L'exercice social correspond à l'année civile. Le premier exercice sera clôturé au 31/12/2010.

**Art. 13.** L'assemblée générale entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales, approuve les comptes, délibère sur les points portés à l'ordre du jour.

**Art. 14.** La liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2009 en deux exemplaires.

M. Jean-Christophe VIGUIER / Mme. Olga  
Viguié SHCHENNIKOVA.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés d'Ango Real Estate nomment gérant à l'unanimité pour une durée indéterminée:

M. Jean-Christophe VIGUIER

par la signature duquel la société est valablement engagée.

Le siège social est fixé à Canach, 10, rue de Lenningen, L-5411 Luxembourg

M. Jean-Christophe VIGUIER / Mme Olga Viguié SHCHENNIKOVA.

Référence de publication: 2009121980/58.

(090146747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

### **ALTAC, Association Luxembourgeoise de Thérapie Avec le Cheval, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 3, rue Theis.

R.C.S. Luxembourg F 8.081.

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . Constitution - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Constitution et Dénomination.** Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association luxembourgeoise de droit luxembourgeois, régie par l'article 26 - 2 de la loi modifiée du 21 avril 1928 ayant pour dénomination: Association Luxembourgeoise de Thérapie Avec le Cheval, en abrégé, ALTAC, ci-après dénommée "l'Association".

**Art. 2. Objet.** L'Association a pour but de promouvoir et d'harmoniser les pratiques de thérapie avec le cheval ainsi que la protection de la profession et des patients bénéficiant de cette thérapie. Les moyens d'actions sont la formation, la recherche, l'organisation de colloques et de conférences, les publications, la promotion de la charte du thérapeute et des bonnes pratiques.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est fixé à: L - 6925 FLAXWEILER, 3 rue Theis. Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La durée de l'Association est illimitée.

### **Titre II. Composition**

**Art. 5. Composition.** Le nombre minimum de membres de l'Association est de trois.

a) Les membres actifs:

Les membres actifs sont les personnes qui souscrivent à l'objet de l'Association et qui paient la cotisation. Pour pouvoir être membre, le minimum d'heures de formation requises est de 120 heures pour un(e) assistant(e) en TAC (travaillant sous la responsabilité d'une personne qualifiée) et est de 160 heures pour une personne travaillant seule.

Les personnes possédant un diplôme en tant que: Educateur, Educateur gradué, Kinésithérapeute, Ergothérapeute, Orthophoniste, Psychomotricien, Psychologue, Instituteur, Pédagogue Curatif, Docteur en Médecine humaine, devront présenter un certificat ou diplôme de fin de formation.

Les membres actifs sont membres de l'association, participent régulièrement aux activités et contribuent donc activement à la réalisation des objectifs. Toute personne désirant devenir membre actif présente par écrit une lettre de motivation ou un projet au conseil d'administration. L'assemblée générale décide de l'admission, démission et exclusion des membres.

Les membres participeront aux assemblées générales et prendront part aux votes, dans le cadre fixé dans l'article 10 des présents statuts.

b) Les membres d'honneur:

Ce titre peut être décerné par le conseil d'administration et validé par l'assemblée générale, aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services importants à l'Association. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation et ont une voix consultative aux assemblées générales.

**Art. 6. Cotisations.** La cotisation due par chaque catégorie de membres, sauf pour les membres associés ou d'honneur, est fixée annuellement par l'assemblée générale et lors de l'assemblée générale constitutive, pour le premier exercice. La cotisation annuelle maximale sera de 250 €.

**Art. 7. Perte de la qualité de membre.** La qualité de membre se perd, par décès, par démission adressée par écrit et lettre recommandée au président de l'Association, par exclusion prononcée par le conseil d'administration pour non respect des règles statutaires, non respect des choix déontologiques en rapport avec la charte des thérapeutes avec le cheval, non respect du règlement intérieur, préjudices portés aux intérêts de l'Association, entrave à sa bonne marche.

Avant la prise de la décision éventuelle d'exclusion, le membre concerné est invité, par lettre recommandée exposant les motifs, à se présenter devant le Conseil d'administration pour fournir des explications. Il peut engager un recours lors de l'assemblée générale.

### Titre III. Administration et Fonctionnement

**Art. 8. Conseil d'administration.** L'Association est administrée par le conseil d'administration composé de membres élus lors de l'assemblée générale pour un mandat de trois ans. Les Administrateurs sont rééligibles.

Le conseil d'administration ne peut excéder huit membres et doit comporter trois membres au minimum.

En cas de vacance (décès, démission, exclusion, etc.) le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement du membre. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Ces mandats prennent fin à l'expiration de ceux des membres remplacés.

Le conseil d'administration désigne son président, son trésorier et son secrétaire.

**Art. 9. Election du conseil d'administration.** L'assemblée générale élit le Conseil d'administration. Les membres actifs adhérents depuis plus de six mois et à jour de leurs cotisations sont électeurs. Le vote par correspondance est admis. Les procurations ne sont autorisées qu'à raison d'une par personne.

**Art. 10. Réunion.** Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par écrit par son président ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres, chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige.

La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote.

**Art. 11. Exclusion du conseil d'administration.** Tout membre du conseil d'administration qui aura manqué sans excuse trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire. Il sera remplacé conformément aux dispositions des articles 9 et 10 des statuts.

Par ailleurs, tout membre permanent ou actif du conseil d'administration qui a fait l'objet d'une mesure d'exclusion de l'Association sera remplacé par cooptation des autres membres.

**Art. 12. Rémunération - Contrat ou Convention.** Les fonctions des membres du conseil d'administration sont bénévoles. Toutefois, les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat, sous mission du président, peuvent leur être remboursés au vu des pièces justificatives.

Tout contrat ou convention est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration peut mandater des tiers pour mener des actions spécifiques.

**Art. 13. Pouvoirs.** Le conseil d'administration est investi d'une manière générale de tous les pouvoirs dans la limite des buts de l'Association et dans le cadre des résolutions adoptées par les assemblées générales et de la législation en vigueur.

Le conseil d'administration met en oeuvre les actions définies par l'assemblée générale.

Il propose les éventuels titres de membre d'honneur. C'est lui qui provoque les éventuelles mesures d'exclusion ou de radiation des membres.

Il fait ouvrir tout compte bancaire, sollicite toute subvention, dans le cadre des missions qui lui sont confiées lors de l'Assemblée générale. Le président, le secrétaire et le trésorier ont droit d'accès aux comptes de l'Association et rendent compte des transactions effectuées au conseil d'administration. Il propose les actes, comptables ou non, devant être mis en oeuvre pour le fonctionnement.

L'Association est engagée par la signature du président jointe à celle du trésorier ou du secrétaire.

**Art. 14. Nature et Pouvoirs des assemblées.** Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par les présents statuts, les assemblées obligent par leurs décisions tous les membres y compris les absents.

Les résolutions seront tenues dans un registre au siège de l'Association où les associés et tiers pourront en prendre connaissance.

**Art. 15. Assemblée générale ordinaire.** Au moins une fois par an, les adhérents sont convoqués en assemblée générale ordinaire par lettre simple comprenant l'ordre du jour avec préavis de 15 jours.

L'Assemblée entend le rapport moral de la présidence et le rapport financier de la trésorerie. Deux vérificateurs aux comptes donnent lecture de leur rapport de vérification.

L'Assemblée, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 des présents statuts.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle à verser par les différentes catégories de membres de l'Association.

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents et représentés. Toutes les délibérations sont prises à main levée. Toutefois, à la demande d'un seul membre présent, les votes doivent être émis au scrutin secret.

Les modifications statutaires se feront conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

#### **Titre IV. Ressources de l'association - Comptabilité**

**Art. 16. Ressources de l'association.** Les ressources de l'Association se composent des cotisations versées par les membres, des dons, des subventions éventuelles de l'Etat et des communes, du produit des fêtes et manifestations, des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder, ainsi que des rétributions pour services rendus, de toute autre ressource ou subvention qui ne serait pas contraire aux lois en vigueur.

#### **Titre V. Dissolution de l'association**

**Art. 17. Dissolution.** La dissolution est prononcée à la demande du conseil d'administration, par une assemblée générale extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet.

**Art. 18. Dévolution des biens.** En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'Association et dont elle détermine les pouvoirs.

En aucun cas, les membres de l'Association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'Association.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs autres associations poursuivant des buts similaires; elles seront nommément désignées par l'assemblée générale.

**Art. 19.** Tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Signé par:

Mme BAUER Simone 35, rue du Rham L-6142 JUNGLINSTER

Mme BETZ Christiane 13, rue Mausereck L-3934 MONDERCANGE

Mme GERSTLAUER Christine 35, rue de Hellange L-3487 DUDELANGE

Mme HAAS - VAN GELDER Sarah 3, rue Theis L-6925 ELAXWEILER

Mr HOGE Alain 22, rue du Bois B - 6781 SELANGE

Mme MERTZIG Bea 31, rue des Cerises L-6113 JUNGLINSTER

Mme PAULY Gaby 17, rue Basse L - 4415 SOLEUVRE

Mme NOESEN Marjon 3, rue de Koerich L - 8399 WINDHOF

Mme LAZZARETTI Simone 12, rue de la Gare L-5690 ELLANGE

Signatures.

Référence de publication: 2009123312/132.

(090148322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

---

#### **European Federation of Railways Trackworks Contractors (EFRTC), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg F 2.725.

—  
*Modification des statuts - Assemblée générale du 8 juin 2007*

Article 10 modifié des statuts:

**Art. 10. Conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration sera composé de huit conseillers (ci après "les Conseillers"). Les Conseillers seront:

1. un Président;
2. un Vice Président;
3. quatre Vice Président suppléants;

4. un Président Honoraire pendant les deux premières années à partir de la constitution de la fédération. A partir de la troisième année de la constitution de la fédération le président sortant gardera la fonction de conseiller pendant deux années supplémentaires en qualité de président honoraire.

5. un Trésorier

tous à élire à la majorité simple par l'assemblée générale.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, chaque conseiller devra représenter un membre titulaire différent et avoir une nationalité différente.

Les Conseillers ne se confondront pas avec les trois délégués nommés par les membres titulaires en application de l'article 9 des présents statuts.

Les élections auront lieu tous les deux ans. Le Président peut être réélu une seule fois pour deux ans.

Le Président honoraire, après les deux ans de son mandat, peut demander de rester conseiller à vie du conseil d'administration comme observateur.

Le Conseil d'Administration dispose de tous pouvoirs pour poser tous actes d'administration dans l'intérêt de la fédération, à l'exception des pouvoirs attribués par la loi exclusivement à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration soumettra chaque année les comptes annuels de la fédération et le budget pour l'exercice social qui suivra l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration se réunira chaque fois que l'intérêt de la fédération le rendra nécessaire.

Le Conseil d'Administration peut demander à des délégués de membre titulaire ou représentants de sociétés qu'il estime avoir un lien avec l'objet de la fédération d'assister à ces réunions.

Les Conseillers sont investis collectivement de la gestion journalière de la fédération et sont collectivement les représentants et représenteront collectivement la fédération en justice, tant en demandant qu'en défendant.

Un Secrétaire Général élu par l'assemblée générale, en même temps que les conseillers, pour une période allant jusqu'à cinq ans à partir de la date de prise en charge, assistera le conseil d'administration pour tous les travaux de secrétariat. Les émoluments du secrétaire seront à la charge de la fédération.

*Modification of statutes - General assembly of June 8<sup>th</sup>, 2007*

Modified article 10:

**Art. 10. The board.** The Board is composed of eight Officers (here after „the Officers") The officers shall be:

1. A President
2. A Vice-President
3. Four Deputy Vice Presidents

4. An Honorary President for the first two years of the federation's existence. Then, from the third Year of the federation existence the immediate past President is remaining officer for two more Years as Honorary President.

5. A treasurer

To be elected at a simple majority during the general meeting.

Unless otherwise decided by the general meeting, each officer must be a representative of a different full member and a national of a different country.

An officer shall not be considered to be one of the three delegates appointed by the full members pursuant to Article 9.

Elections are held every two years. The President may be re-elected once more for two years.

The Honorary President after the two years of his mandate, can, on his request, remain member of the Board for life as observer.

The Board is invested with all powers to perform all acts of administration in the federation's interests, except those powers attributed by law exclusively to the general meeting.

The Board shall submit each year the annual accounts of the federation and the budget for the following accounting year to the general meeting.

The Board shall meet each time, as it is required by the federation's interests.

The Board may invite member's delegates and representatives of companies, which it deems being connected to the federation's object to attend its meetings.

The Officers of the Board will be collectively in charge of the daily management of the federation and will collectively be the representative of the federation towards third parties in all transactions and negotiations as well as in court actions, as plaintiff or defendant.

A Secretary General elected together with the Officers during the general meeting for a period of up to five years from the date of appointment shall assist the Board for all secretarial work. The cost of the Secretary General will be supported by the Federation.

Pour copie conforme  
JEREMY CAUDFIELD / FERNANDO SANTOS  
EFRTC PRESIDENT / EFRTC PRESIDENT

Référence de publication: 2009122614/71.

(090147396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**T&T Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2663 Luxembourg, 7, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg B 142.558.

*Contrat de cession de parts sociales*

ENTRE:

Monsieur Igor Miguel SARAIVA TAVARES, demeurant au 3, rue de France, L-4446 Belvaux,  
Ci-après dénommé "Le Cédant"

D'UNE PART

ET

Mr Ricardo Alexandre TAVEIRA DA SILVA, demeurant au 7, rue Vauban, L-2663 Luxembourg,  
Ci-après dénommé "Le Cessionnaire"

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIVIT:

Le Cédant déclare et certifie ce qui suit:

Il est propriétaire de 25 parts sociales dans le capital de la société T&T BAR S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 7, rue Vauban, L-2663 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.558 Ci-après dénommée "La société".

Le Cédant souhaite céder 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'il détient dans le capital de la société T&T BAR S.à r.l..

**Art. 1<sup>er</sup> . Déclarations.**

1.1. - Capacité.

Le Cédant et le Cessionnaire déclarent:

Qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure, notamment relative aux incapables majeurs, susceptibles de restreindre leur capacité civile ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

Qu'ils ne sont pas et n'ont jamais été en état de faillite, liquidation judiciaire, redressement judiciaire ou cessation de paiement.

Qu'ils ne sont pas susceptibles d'être l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de leurs biens.

Les parts sociales sont entièrement libérées et elles ne font l'objet d'aucune charge.

Par charges au sens du présent article, il est entendu tout droit, toute sûreté personnelle ou réelle tels que notamment nantissement, gage ou promesse de nantissement ou de gage, promesse d'octroi d'une sûreté ou tout autre droit de tiers écrits ou verbaux ou toute obligation de quelque nature que ce soit, affectant d'une quelconque manière la propriété du vendeur, son transfert ou l'exercice de tous droits en résultant.

**Art. 2. Cession des parts sociales.** Le Cédant s'engage à vendre ce jour, au Cessionnaire, qui s'engage à acquérir, 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'il détient dans la Société.

**Art. 3. Réalisation de la cession - Transfert de propriété.** La vente a lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Elle est faite notamment aux conditions particulières ci-après indiquées:

Le Cessionnaire aura seul la jouissance des parts sociales transférées à compter de ce jour; il aura notamment seul droit aux bénéfices attachés aux parts sociales et mis en distribution à compter de ce jour; il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le transfert des parts sociales se matérialisera par le dépôt de l'extrait de cession auprès de l'Enregistrement et du registre de commerce dès réception du montant versé sur le compte du Cédant.

**Art. 4. Prix - Paiement du prix.** Le prix de cession des 25 (vingt-cinq) parts sociales entre le Cédant et le Cessionnaire est fixé à € 1 symbolique remis en mains propres au cessionnaire.

**Art. 5. Versement complémentaire au cessionnaire.** Le Cédant s'engage à rembourser, sur présentation des pièces probantes et à hauteur de sa participation dans le capital social de la société jusque lors, tous frais et charges que la société T&T BAR S.à.r.l. devrait supporter et encourus avant le 3 septembre 2009.

**Art. 6. Election de domicile.** Pour l'exécution de la présente et notamment pour toutes notifications faites par lettre recommandée, chaque partie soussignée déclare faire élection de domicile à son adresse sus-indiquée. Tout changement d'adresse devra être notifié à l'autre partie par celle qui y procédera, par lettre recommandée avec A.R.

**Art. 7. Décharge.** Le Cédant et le Cessionnaire déclarent:

- avoir arrêté et convenu exclusivement entre eux le prix, ainsi que les charges et conditions de la présente cession;
- donner décharge pure et simple entière et définitive au rédacteur de l'acte, reconnaissant que l'acte a été établi et dressé sur leurs déclarations, sans que ce dernier soit intervenu entre eux ni dans la négociation, ni dans la détermination des conditions du présent acte.

**Art. 8. Loi applicable - Compétence.** La Convention est régie et interprétée conformément à la loi luxembourgeoise. Les signataires aux présentes conviennent que tout différend relatif à la présente Convention et qui naîtrait notamment à l'occasion de sa validité, de son interprétation, de son exécution ou de sa résiliation, qui ne pourra être résolu par l'accord des parties, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait en double exemplaire original, le 9/09/2009.

Mr Igor SARAIVA TAVARES / Mr Ricardo TAVEIRA DA SILVA

Le Cédant / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2009122613/66.

(090147575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

#### Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriechen, Fondation.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 84, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg G 76.

Bilan (Exercice 2008)

(en Euro)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisation		Fonds disponibles	
Ordinateur . . . . .	1774,86	Compte Banque . . . . .	17964,04
Voiture . . . . .	18444,72	Report PC . . . . .	2366,86
		Report Voiture . . . . .	21958,00
Actifs circulants			
Comptes Banques . . . . .	494472,55	Surplus Exercice . . . . .	472529,80
Stock Vêtements . . . . .	126,57		
BALANCE . . . . .	514818,70	BALANCE . . . . .	514818,70
DEPENSES		RECETTES	
Aides Victimes . . . . .	8159,26	Transfert de ASBL . . . . .	488000,00
Publicité . . . . .	6147,83	Dons . . . . .	7442,00
Frais administratives . . . . .	245,00	Cotisations . . . . .	120,00
Ass.+Taxe . . . . .	2068,10	Vente . . . . .	90,00
Salaires (femme charge) . . . . .	8435,36	Bonifications FONDS NATIONAL . . . . .	10910,64
Impôts/Salaires . . . . .	839,10	Intérêts Crédeurs Banque . . . . .	152,86
Centre Commun . . . . .	3070,42	Intérêts Compte à Terme . . . . .	13834,08
Frais virement . . . . .	76,00		520549,58
Amortissement PC . . . . .	592,00		
Amortissement Voiture . . . . .	3513,28	Stock Vêtements . . . . .	126,57
Transferts à ASBL . . . . .	15000,00		
	48146,35		
Surplus Exercice . . . . .	472529 80		
BALANCE . . . . .	520676,15	BALANCE . . . . .	520676,15

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Certifié sincère et véritable

Pour le WRL

François de Waha / Marie-Josée Steil

Président / Trésorière

Référence de publication: 2009122612/38.

(090147595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Société Porta Ticinese S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.404.

*Extracts of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on July 21st, 2009*

- The registered office of the company is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The professional address of the class B Directors is modified as follows:

\* LOUV S. à r.l., private limited liabilities under Luxembourg law with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

\* EFFIGI S. à r.l., private limited liabilities under Luxembourg law with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The registered office of the Statutory Auditor, FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, is transferred to 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Certified true copy

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 juillet 2009*

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- L'adresse professionnelle des Administrateurs de catégorie B est modifiée comme suit:

\* LOUV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

\* EFFIGI S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le siège social du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, est transféré au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 21 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour SOCIETE PORTA TICINESE S.A.

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009121979/35.

(090146479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

**PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme,**

**(anc. PBW II Real Estate Fund S.A.).**

**Capital social: EUR 237.910.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "PBW II Real Estate Fund S.A.", a "société anonyme", having its registered office in L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the November 24, 2006, registered at the Luxembourg trade register section B number 122.138, published in the Luxembourg Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations, number 50 page 2381 of January 25, 2007, by a notarial deed enacted on May 3, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1726 page 82819 of August 16, 2007, by a notarial deed enacted on June 20, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1917 page 92003 of September 7, 2007, by a notarial deed enacted on November 6, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2971 page 142574 of December 20, 2007, by a notarial deed enacted on November 30, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 103 page 4924 of January 15, 2008, by a notarial deed enacted on February 21, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 845 page 40519 of April 7, 2008, by a notarial deed enacted on January 29, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 629 page 30176 of March 23, 2009, by a notarial deed enacted on April 3, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1084 page 52021 of May 29, 2009, and by a notarial deed enacted on June 8, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1335 page 64064 of July 10, 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Yves Barthels, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders have been duly concerned at the extraordinary general meeting by way of registered mail on August 27, 2009 and electronic mail sent on September 3, 2009. They have been duly informed about the agenda and received a proxy for their representation in case they would be unable to attend.

II.- The shareholders present and the number of shares held by each of them are shown on an attendance. List and proxies signed by the appearing persons and the notary shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- As it appears from the attendance list, 115,605,000 class A shares, 100,000 class B shares, 100,000 class C shares representing 97.35% of the capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed IV.- That the agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Change of the denomination of the Company into "PBW II Real Estate S.A."
2. Subsequent amendment of Article 1.2 of the articles of association of the Company.
3. To ratify the cooptation of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2009 made on 6 November 2008 by the board of directors and to resolve to confirm the appointment of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2012.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to change the denomination of the Company into "PBW II Real Estate S.A."

#### *Second resolution*

Further to the above resolution, the meeting resolves to amend article 1.2 of the articles of association to read as follows:

"The Company exists under the name of "PBW II Real Estate S.A. "

#### *Third resolution*

The meeting resolves to ratify the cooptation of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2009 made on 6 November 2008 by the board of directors of the Company in replacement of Mr Serge Bataillie, and resolves to confirm the appointment of Mr Yves Barthels as director of the Company for the period ending on the annual general meeting for the year 2012.

The meeting further resolves to ratify all the actions taken by Mr Yves Barthels, in his capacity as director of the Company, during the period elapsing between his cooptation and his final appointment by the present shareholders' meeting.

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix septembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme "PBW II Real Estate Fund S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 24 novembre 2006 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 122.138 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 50 page 2381 du 25 janvier 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu le 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1726 page 82819 du 16 août 2007, suivant acte notarié reçu le 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1917 page 92003 du 7 septembre 2007, suivant acte notarié reçu le 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2971 page 142574 du 20 décembre 2007, suivant acte notarié reçu le 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 page 4924 du 15 janvier 2008, suivant acte notarié reçu le 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 page 40519 du 7 avril 2008, suivant acte notarié reçu le 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 629 page 30176 du 23 mars 2009, suivant acte notarié reçu le 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1084 page 52021 du 29 mai 2009, et suivant acte notarié reçu le 8 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1335 page 64064 du 10 juillet 2009 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Barthels, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués à l'assemblée générale extraordinaire par courrier recommandé du 27 août 2009 et par courrier électronique du 3 septembre 2009. Ils ont été dûment informés de l'agenda et reçu une procuration pour les représenter au cas où ils seraient dans l'impossibilité de participer.

II.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence. La liste et les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que 115.605.000 actions de catégorie A, 100.000 actions de catégorie B et 100.000 actions de catégories C représentant 97,35 % du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "PBW II Real Estate S.A."
2. Modification subséquente de l'article 1.2 des statuts de la Société.
3. Ratifier la cooptation de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009 effectuée le 6 novembre 2008 par le conseil d'administration et décider de confirmer la nomination de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "PBW II Real Estate S.A".

#### *Deuxième résolution*

Au regard de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.2.** La Société existe sous la dénomination de "PBW II Real Estate S.A."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009 effectuée le 6 novembre 2008 par le Conseil d'administration de la Société pour pourvoir au remplacement de M. Serge Bataillie et décide de confirmer la nomination de M. Yves Barthels comme administrateur de la Société pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée décide enfin de ratifier toutes les actions prises par M. Yves Barthels en sa qualité d'administrateur de la Société durant la période s'écoulant entre sa cooptation et sa nomination finale par la présente assemblée des actionnaires.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. BARTHEL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37577. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009122196/137.

(090147056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

---

**Apollo Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116626/11.

(090140352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Andover Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) SA

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009116627/12.

(090139779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Industrial Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009116613/10.

(090139886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---